

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 octobre 2003  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 14 octobre 2003, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du résumé du Président du Séminaire Asie-Europe sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenu à Beijing (Chine) les 22 et 23 septembre 2003.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Représentant permanent  
de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Wang** Guangya



**Annexe à la lettre datée du 14 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et  
chinois]

**Rencontre Asie-Europe (ASEM)**

**Résumé du Président du Séminaire de l'ASEM  
sur la lutte contre le terrorisme**

**(Beijing 22-23 septembre 2003)**

1. Le Séminaire sur la lutte contre le terrorisme, organisé dans le cadre de la rencontre Asie-Europe (ASEM), s'est tenu à Beijing (Chine) les 22 et 23 septembre 2003. Coparrainé par l'Allemagne, la Chine, le Danemark, l'Espagne et le Japon, le Séminaire avait été approuvé par le quatrième Sommet Asie-Europe qui s'était tenu à Copenhague en septembre 2002. Les représentants des partenaires de l'ASEM ont participé au Séminaire qui a été ouvert par S. E. M. Shen Guofang, Ministre adjoint des affaires étrangères, et présidé par les chefs de délégation des cinq pays coparrains.

2. Les participants au Séminaire ont mené des débats approfondis sur les trois sujets suivants : évaluation de la situation de la lutte contre le terrorisme en Asie et en Europe ainsi que dans le reste du monde; échange de données d'expérience et de pratiques en matière de lutte antiterroriste; et examen des mesures concrètes pour renforcer la coopération entre les partenaires de l'ASEM en matière de lutte contre le terrorisme.

3. Les participants ont estimé que le terrorisme constituait une menace mondiale. Malgré une campagne de plus en plus renforcée contre ce fléau, le terrorisme sur la scène internationale demeurait une grave source de préoccupation et une grave menace à la stabilité, à la paix et à la sécurité en Asie, en Europe et au-delà.

4. Les participants ont jugé que le terrorisme, y compris ses liens avec la criminalité transnationale organisée notamment le blanchiment de l'argent, le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes ainsi que la production et le trafic de drogues illicites, représentait une grave menace à la paix et à la sécurité des deux régions et des autres régions du monde. Ils ont condamné tous les actes de terrorisme comme étant des actes criminels et injustifiables, quelles que soient leur motivation, leurs formes et leurs manifestations. Ils ont lancé un appel en faveur d'une action concertée de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme, y compris les crimes apparentés susmentionnés, et de l'application intégrale de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

5. Les participants au Séminaire ont affirmé que la lutte contre le terrorisme doit être menée conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux normes générales du droit international, y compris le droit humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme. Ils ont souligné en outre que la lutte contre le terrorisme exige de la part de la communauté internationale une approche globale faisant intervenir des moyens politiques, économiques, diplomatiques,

militaires et juridiques, dans le respect des législations nationales respectives, compte étant dûment tenu des causes profondes du terrorisme sans que pour autant ces dernières soient considérées comme une justification des activités terroristes ou criminelles. Tous les États et toutes les organisations internationales et régionales ainsi que l'ensemble de la société civile doivent participer et collaborer à la lutte contre le terrorisme. À cet égard, les participants au Séminaire ont résolument exprimé leur soutien au rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la campagne internationale contre le terrorisme. Ils ont demandé instamment que soient conclues rapidement les négociations sur l'élaboration d'une convention générale des Nations Unies sur le terrorisme international, instrument important de lutte contre le terrorisme.

6. Les participants ont souligné que la communauté internationale doit continuer de promouvoir le dialogue entre les civilisations de manière à améliorer la compréhension mutuelle. Ils se sont opposés à toute tentative visant à associer le terrorisme à une quelconque religion, culture ou race et ils ont estimé qu'il convient de rechercher une solution appropriée aux conflits régionaux et aux facteurs sociaux et économiques qui font le lit de la haine et du terrorisme.

7. Les participants ont été informés du Colloque de l'ASEM sur la lutte contre les opérations bancaires clandestines et la nécessité de superviser les organismes non bancaires qui assurent des services d'envoi de fonds dans les pays européens et asiatiques, colloque organisé conjointement par l'Allemagne et la Malaisie, et devant se tenir à Berlin (Allemagne) les 30 et 31 octobre 2003. Ils ont accueilli avec satisfaction la création du Centre régional de lutte contre le terrorisme pour l'Asie du Sud-Est, qui est basé à Kuala Lumpur (Malaisie).

8. Les participants ont pris acte des préoccupations des pays qui doivent publier des avis de sécurité à l'intention de leurs ressortissants qui se rendent à l'étranger, ainsi que des préoccupations exprimées par ces pays au sujet des effets négatifs potentiels sur leurs économies. Ils ont également pris acte des suggestions des partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est tendant à ce que les avis en question soient autant que possible communiqués à l'avance aux pays touchés.

9. Les participants ont estimé que l'ASEM devrait jouer un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme. S'inspirant de la Déclaration sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme international approuvée au quatrième Sommet de l'ASEM et du programme correspondant, les participants ont proposé de prendre les mesures suivantes :

a) Renforcer les échanges d'informations, notamment l'information concernant les terroristes et les organisations terroristes, leurs mouvements et leurs sources de financement et toute autre information nécessaire.

b) Développer les capacités grâce à la formation et à l'éducation, ainsi qu'à l'organisation de séminaires et de conférences pour aider les partenaires de l'ASEM dans les efforts qu'ils déploient en vue d'appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et les conventions et protocoles internationaux pertinents relatifs à la lutte contre le terrorisme. La coopération au niveau régional doit être axée sur les domaines dans lesquels il existe des besoins communs et une valeur ajoutée. À cet égard, le projet ASEM de lutte contre le blanchiment de l'argent devrait être poursuivi et soutenu.

c) Renforcer les liens entre les organes législatifs et les organes chargés d'assurer le respect des lois de manière à promouvoir une coopération pratique en matière de législation antiterroriste et d'application de la loi. Une telle coopération doit être encouragée tant au niveau bilatéral qu'au niveau régional.

d) Explorer des initiatives pratiques pour soutenir l'Organisation des Nations Unies dans le rôle central qui est le sien en matière de lutte contre le terrorisme. La coordination qui existe actuellement dans le cadre de l'ASEM entre les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies doit être axée en particulier sur le développement de telles initiatives.

e) Mettre en place un réseau de points de contact ASEM pour la lutte contre le terrorisme afin de faciliter la mise en oeuvre des propositions susmentionnées et de préparer les futures réunions éventuelles de l'ASEM sur la lutte contre le terrorisme au niveau des directeurs généraux.

f) Envisager d'organiser des visites d'étude entre les partenaires de l'ASEM pour promouvoir une meilleure compréhension mutuelle des environnements de travail et l'établissement de réseaux plus efficaces.

10. Les participants sont convenus que les résultats du Séminaire seraient présentés à la sixième réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM, en avril 2004 à Dublin.

---